

Séance du 17 décembre 2025

Président : M DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe - Mme BONNERY Andrée - M DAVID Bruno – M
MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : Mme KOENDERS Nathalie ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M
CHEVALIER Stéphane ayant donné pouvoir à M BERTHIER Christophe - M BORDAT Pierre ayant
donné pouvoir à M SAVONNET Bernard

Objet
de la délibération

3. Politique financière et comptable de l'établissement

3. 1. Décisions modificatives 2025

Les décisions modificatives telles que présentées ci-après au Conseil d'Orientation et de Surveillance permettent d'inscrire les crédits budgétaires pour tenir compte notamment:

- De la nécessité de passer des écritures comptables pour reprendre les provisions de restructuration du personnel afin de tenir compte de l'évolution de la prise en charge des personnels concernés par le dispositif des FMPE.
- De la nécessité de doter le compte « dépôts versés » suite à la conclusion d'un contrat de location de véhicules avec la société Cityz pour permettre notamment aux agents de se déplacer sans utiliser leur véhicule personnel

Dépenses d'investissement

Compte 158.720 000 – Provision pour risques restructuration	+ 106 885 €
Compte 270.000 000 – Dépôts versés	+ 150 €
Compte 216.000 000 – Mobilier de bureau	- 150€

Recettes d'investissement

Compte 158. 720 000 – Provision pour risques restructuration	+ 90 450 €
--	------------

Dépenses de fonctionnement

Compte 642.000 000 – Voyages et déplacements	+ 200 €
Compte 660.000 000 – Publicité et communication	- 200€
Compte 679.730 000 – Frais financiers divers	+ 1 500 €
Compte 668.100 000 – Frais de gestion	- 1 500 €
Compte 686.820 000 – Dotation provision restructuration	+ 90 450 €

Recettes de fonctionnement

Compte 786.721 000 – Reprise provision restructuration personnel	+ 106 885 €
--	-------------

Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de bien vouloir adopter les décisions modificatives présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a approuvé, à 8 voix pour et une abstention, les décisions modificatives présentées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE

hy - NEVEUR

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

23 DEC. 2025

